

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.03.00 Convocation du 16.03.2000

Compte rendu affiché 27 mars 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Objet : MOTION :

**"REDISTRIBUTION des
EMPLOIS d'ENSEIGNANTS".**

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 22	
votants 26	

Présents : MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE, Maires-Adjoints,

Mme CHEZEAUBERNARD, M. DOIZY, Mmes ROUX, WYMAN, VEYRIER, MM. DUCRET, PIANA, GONDELAUD, FORGET, RUMEAU, MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : M. AUROY par M. GONDELAUD - Mme BROSSARD par Mlle VEYRIER - M. CHATELIER par M. DOIZY - Mme GASTREIN par Mme ROUX.

Absents excusés : MM. MARCENDE et DUSSUD.

Absent : M. BELIN

Réuni en séance publique le 23 mars 2000, informé des nouvelles mesures de l'Académie concernant la redistribution des emplois d'enseignants projetée qui aurait pour effet le retrait :

- d'un poste à l'Ecole élémentaire du Centre,
- d'un autre à l'Ecole maternelle de l'Aventurière,
- et d'un troisième à l'Ecole maternelle Jacques Prévert.
- le blocage d'un poste à l'Ecole de la Tatière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte A L'UNANIMITE LA MOTION SUIVANTE :

"La commune, dont deux quartiers sont situés en zone sensible, a fait des efforts importants depuis 15 ans pour offrir aux élèves des locaux neufs et fonctionnels leur permettant de suivre une scolarité dans les meilleures conditions possibles.

.../...

Cet engagement fort de la Commune, accepté et soutenu par l'Etat, ne doit pas être remis en question pour des motifs de "redistribution d'emplois", ce qui aurait pour conséquence :

- d'augmenter les effectifs dans des classes où les élèves sont déjà en difficulté,
- de réduire la qualité du travail en direction des élèves, par des regroupements (classes à double section) ne permettant plus d'offrir un environnement éducatif satisfaisant.

Craignant que les mesures proposées par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, n'entraînent la diminution de l'égalité des chances de chaque enfant et de la sérénité du travail des enseignants.

- ↳ Demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revoir la redistribution projetée des emplois de façon spécifique par rapport aux secteurs défavorisés, en prenant, par ailleurs, en compte la proximité d'un établissement privé.
- ↳ Etant donné ces constatations, demande que soit étudié le classement des écoles de Neuville en R.E.D.
- ↳ Demande instamment à ce qu'un dialogue puisse s'ouvrir pour que les éventuelles mesures de redistribution concernant Neuville soient prises en concertation avec tous les intéressés".

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 mars 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY